



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

Réf : AC/SS/0186

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation
27/09/2022
Date d'affichage
27/09/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES, M. Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT,
Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSE VIOLET,
Mme Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme
Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI
M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT
M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE
BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2022 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

- 1- Décision modificative n°2 budget communal,
- 2- Conventions avec le Syndicat Mixte Très Haut Débit pour les travaux fibre rue des Sœurs, Avenue de la Bouleautière et Cours Victor Ferraud,
- 3- Convention de fonds de concours entre la CCAC et la commune pour le système de vidéoprotection,
- 4- Travaux d'extension du réseau électrique basse tension au stade municipal réalisés par le SE60 et pris en charge par Free Mobile,

- 5- Accord de principe sur la reprise de voirie du lotissement de la Bouleautière pour un euro symbolique,
- 6- Adhésion de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne au Syndicat Mixte de rattachement de Oise Habitat,
- 7- Demande de participation financière du SIPAREP (Syndicat intercommunal pour l'amélioration des installations d'eau potable),
- 8- Indemnité représentative de logement des instituteurs-exercice 2022,
- 9- Droits de voirie et redevances d'occupation du domaine public,
- 10- Ajout d'un cadre d'emploi à la liste des bénéficiaires du RIFSEEP,
- 11- Questions diverses.



1-DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 du budget communal comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2135: Création d'opération trottoirs Duchesse/Bouleautière	214 600,00 €			
D 2135-167: Création d'opération trottoirs Duchesse/Bouleautière		214 600,00€		
D 2151 : Complément gestion des EP	63 000,00 €			
D 2151-139 : Complément gestion des EP		63 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	277 600,00 €	277 600,00 €		
Total	277 600,00 €	277 600,00 €		
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2a et 2b-CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE SYNDICAT MIXTE OISE TRÈS HAUT DÉBIT POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU FIBRE COURS VICTOR FERRAUD, AVENUE DE LA BOULEAUTIÈRE ET RUE DES SŒURS

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Vincenti, adjoint en charge des travaux, qui expose au Conseil les deux conventions de participation financière proposées par le SMOTHD dans le cadre de l'enfouissement du réseau fibre sur le territoire communal.

Il rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et éclairage publics sont du ressort du Syndicat d'Énergie de l'Oise et que la partie fibre est du ressort du Syndicat Mixte Très Haut Débit (SMOTHD).

Ainsi, la mise en place du réseau fibre et des prises correspondantes a fait l'objet d'une convention le 22 mai 2015 avec le SMOTHD.

Depuis la signature de cette convention, le réseau construit ainsi que les prises réalisées ont évolué et des travaux complémentaires doivent être effectués.

C'est le cas pour :

- la rue de la Bouleautière et le Cours Victor Ferraud,
- la rue des Sœurs.

qui ont connu récemment un enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public.

Il apparaît nécessaire d'établir, avec le SMOTHD, deux conventions de participation financière :

- La première d'un montant de 4 698,56 € HT avec une participation financière du Département de 1 409,57 € HT soit un reste à charge pour la commune de 3 288,99 € HT,
- La seconde d'un montant de 10 775,27 € HT avec une participation financière du Département de 3 232,58 € HT soit un reste à charge pour la commune de 7 542,69 € HT.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Vincenti pour son exposé et demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour la signature de ces deux conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les deux conventions de participation financière proposées par le SMOTHD,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions ainsi que tout autre document y afférent.

3- CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILINENNE POUR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME INTERCOMMUNAL DE VIDÉOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune est équipée de caméras de vidéoprotection.

Lors du déploiement du système sur le territoire de l'Aire Cantilienne, la CCAC a équipé la commune de Vineuil-Saint-Firmin de caméras.

Dans le cadre du soutien de ses communes membres, la CCAC, finance à hauteur de 50%, la mise en place de caméras supplémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention avec la CCAC pour le versement d'un fonds de concours d'un montant 2 979,80 € correspondant à 50% du coût de deux caméras mises en place pour protéger les bâtiments communaux suivants :

- Services techniques,
- Centre communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de ce fonds de concours à la CCAC et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

4- EXTENSION DU RÉSEAU SOUTERRAIN BASSE TENSION – LES HUIT RANGS – STADE MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'implantation d'une antenne de radiotéléphonique est en cours sur la partie centre du village (au niveau du stade municipal, situé route d'Apremont) où la couverture réseau est quasiment inexistante.

La société Free mobile a déposé, à cet effet, un dossier de permis de construire qui est en cours d'instruction.

Des travaux d'extension du réseau électrique doivent être envisagés afin de permettre la mise en place de ce pylône.

Ces travaux, qui seront réalisés par le SE60, s'élèvent à 16 367,18 € TTC.

La participation financière de Free Mobile s'élève à 8 285,89 €.

La commune ne participera pas financièrement à ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition du SE60 de desserte en électricité des Huit-Rangs- Stade municipal en technique souterraine,
- Prend acte que le SE60 réalisera les travaux,
- Acte que le montant des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de la réalisation des travaux,
- Prend acte de la participation de Free Mobile pour les sommes qui seront dues au SE60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.030)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionable	Financement		Participation	
							PCT 40%	Société - FREE MOBILE Avec aide	Société - FREE MOBILE Sans aide	
Basse Tension	12 786,86 €	12 786,86 €	2 557,37 €	1 022,95 €	16 367,18 €	13 809,81 €	5 523,92 €	8 285,89 €	13 809,81 €	13 809,81 €
TOTAL	12 786,86 €	12 786,86 €	2 557,37 €	1 022,95 €	16 367,18 €	13 809,81 €	5 523,92 €	8 285,89 €	13 809,81 €	13 809,81 €

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le projet d'implantation du pylône au stade de Vineuil a reçu un avis défavorable lors de la dernière CDNPS (Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites) du fait de son implantation projetée dans l'axe de perspective du Château de Chantilly.

Une réunion a eu lieu en mairie de Vineuil-Saint-Firmin le 29 septembre dernier, en présence de Madame Dioré, Architecte des Bâtiments de France, Mme Canchon, Inspectrice des Sites

Classés à la DRÉAL et les représentants de la société Free Mobile afin d'essayer de trouver une solution pour que ce projet d'antenne voit le jour.

Les difficultés soulevées par l'inspectrice des sites classés sont à la fois le choix d'un pylône arbre, sa hauteur et sa localisation.

Free Mobile étudie donc de nouveaux lieux d'implantation qui ne se situeraient pas dans la perspective du château de Chantilly.

Cette nouvelle démarche prendra beaucoup de temps.

Monsieur le Maire informe le Conseil de son intention de demander une audience auprès de monsieur le Président de la République afin de lui faire part des difficultés rencontrées dans ce dossier alors qu'il ne devrait plus subsister aucune zone blanche sur le territoire national.

Monsieur De Busschère demande si la participation financière est entièrement à la charge de l'opérateur.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

5-ACCORD DE PRINCIPE SUR LA REPRISE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA BOULEAUTIÈRE POUR UN EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association syndicale du lotissement de la Bouleautière sollicitant la reprise de la voirie dont elle a la charge, par la commune, à l'euro symbolique.

La parcelle concernée par cette reprise est cadastrée AC n°322 pour une contenance de 370 m², sur laquelle la commune s'engagera à procéder à l'entretien de la voirie et de l'éclairage public.

Il rappelle que la voirie de ce lotissement est récente et que la Municipalité entretient déjà l'éclairage public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord de principe sur la reprise de cette parcelle à l'euro symbolique et propose que l'acte de rétrocession soit établi par Maître MAESSE, notaire à Chantilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord de principe pour la reprise de la voirie du lotissement de la Bouleautière par la commune pour un euro symbolique,
- Autorise le Maire à faire établir par l'office notarial de Chantilly un acte de rétrocession.

6-ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE (CCAC) AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE RATTACHEMENT DE « OISE HABITAT »

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande d'accord faite par la CCAC pour son adhésion au syndicat mixte fermé de rattachement de OISE HABITAT qui doit s'opérer dans les conditions de majorité prévues par l'article L 5214-27 du CGCT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la CCAC au syndicat mixte fermé de rattachement de OISE HABITAT,

- Autorise le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la CCAC et à Madame la Préfète.

7-DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU SIPAREP À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VINCENTI, adjoint en charge du dossier, qui expose aux membres du Conseil Municipal la demande de participation financière faite par le SIPAREP (Syndicat intercommunal pour l'amélioration des installations d'eau potable) composé des communes de Chantilly, Gouvieux et Lamorlaye.

Cette participation s'élèverait à environ 15 000 € et contribuerait à entretenir le réservoir situé au Mont de Pô et par lequel transite, en partie, l'eau potable qui dessert la commune.

Cette participation viendrait s'ajouter aux participations des autres communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour le versement d'une aide financière au SIPAREP afin de contribuer à l'entretien des installations d'eau potable,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8-INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEUR-EXERCICE 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil la note préfectorale du 22 juillet 2022 relative à l'indemnité représentative de logement instituteur au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac de :

+5,8 % pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

9-RÈGLEMENT DES DROITS DE VOIRIE ET REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le maire propose au Conseil de voter :

un règlement des droits de voirie comme suit :

- Le droit de voirie est calculé et mentionné dans l'arrêté municipal notifié au bénéficiaire, sur la base du tarif fixé par délibération du Conseil Municipal,
- La redevance est calculée et fixée sur la surface d'occupation maximum du domaine public déclarée par le pétitionnaire ou mesurée d'office par l'autorité compétente en cas d'occupation non autorisée,
- La demande d'autorisation d'occupation du domaine public devra se faire par écrit, minimum quinze jours ouvrés avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public,
- Toute période commencée est due,
- Le droit de voirie est payable d'avance. Il est dû à compter du jour de la notification de l'autorisation,

- Le non-paiement de ces droits de voirie peut entraîner le refus d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation,
- En cas de non-utilisation de tout ou partie de l'autorisation ou de la suppression de l'autorisation du fait de l'occupant, une restitution du droit de voirie sera effectuée prorata temporis,
- Le redevable est le titulaire de l'autorisation de voirie,
- Les occupations du domaine public sans autorisation donneront lieu à une taxation d'office.

Des redevances d'occupation du Domaine Public dans les cas suivants :

- Pose d'échafaudage,
- Pose de benne,
- Dépôt de matériaux de construction.

Pour un montant de 0.70 € / m² d'emprise au sol / jour.

La mise en place de ce règlement et des redevances évitera les abus qui ont pu être constatés dans le passé notamment avec les poses de bennes.

Les membres du Conseil trouvent ces sommes assez faibles et pensent qu'il faudrait augmenter le montant de la redevance.

Monsieur le Maire prend l'exemple d'une benne de 16 m² qui serait entreposée cela représente tout de même 15 € par jour sachant que les bennes sont en général demandées pour des temps plus longs (48 heures minimum). Le montant proposé lui semble cohérent.

Il souhaite donc maintenir les 0.70 € / m² d'emprise au sol et par jour.

Le Conseil Municipal en est d'accord et après en avoir délibéré, décide de valider le règlement des droits de voirie ainsi que les redevances d'occupation du Domaine Public proposés.

10-AJOUT D'UN CADRE D'EMPLOI À LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2017 les agents de la collectivité qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels perçoivent un régime indemnitaire.

Vu la création du poste d'agent de maîtrise et la nomination d'un de nos agents sur ce poste, il apparaît nécessaire d'ajouter ce nouveau cadre d'emploi à la liste des bénéficiaires du RIFSEEP.

Les montants maximums autorisés ainsi que les autres termes de la délibération d'origine restent inchangés.

➤ Cadre d'emplois des Agents de maîtrise

Groupes de fonctions		Montants plafonds IFSE	Montants plafonds CIA	Dans la limite du plafond global FPE (agent non logé)
Groupe 1	Chef d'équipe technique	5 000 €	3 000 €	12 600 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter le cadre d'emploi des agents de maîtrise dans la liste des bénéficiaires du RIFSEEP.

QUESTIONS DIVERSES :

Foodtruck place d'Aumale :

Monsieur Vincenti annonce la venue d'un nouveau foodtruck de spécialités italiennes sur la place d'Aumale, qui sera présent le Samedi soir.

Nouveaux médecins à Vineuil-Saint-Firmin :

Monsieur le Maire annonce l'installation prochaine (début novembre) d'un médecin généraliste et d'un cardiologue.

Bistrot de l'ancienne Gare de Vineuil

Monsieur le Maire explique que le démarrage des travaux du restaurant de l'ancienne gare a pris du retard. Ils devraient débuter dans les prochains jours.

L'ouverture, initialement prévue à la mi-décembre, aura lieu courant mars/avril 2023.

Economie d'énergie :

Chauffage des bâtiments communaux :

Comme toutes les collectivités du secteur, nous participons à la réduction de la consommation d'énergie avec l'abaissement des températures dans les bâtiments communaux à 19 degrés.

Une note de service a été communiquée aux enseignantes pour les sensibiliser sur les économies de chauffage en proposant de maintenir les radiateurs thermostatiques sur 3 (ce qui correspond à 19 degrés) en semaine et de les abaisser à 1 pendant le week-end et les vacances.

Eclairage public :

L'éclairage public sera coupé entre minuit et cinq heures du matin à partir de la fin du mois d'octobre. Cela ne pourra pas être fait avant car il est nécessaire de mettre en place des horloges pour permettre l'arrêt des lampadaires.

Ces horloges ont un coût d'environ 3 000 €. Ce coût sera vite rentabilisé par les économies qui seront faites par la suite.

Les économies escomptées sont de l'ordre de 11 000 € par an.

Le coût total de l'éclairage public est actuellement de 24 000 € par an.

Monsieur Vincenti ajoute qu'à chaque fois que la commune remplace l'ancien éclairage par des LED la consommation diminue.

Madame Dufossé Violet demande si les détecteurs ne seraient pas une solution pour permettre, à la fois, de maintenir un niveau de sécurité suffisant et de participer aux économies d'énergie.

Monsieur Barret explique que cela serait trop onéreux car il faudrait nécessairement changer l'éclairage actuel non compatible avec un système à détection.

Travaux d'économie d'énergie :

Isolation des combles de la mairie

Les combles de la mairie seront isolés courant octobre/novembre 2022.

Remplacement des chaudières du centre communal

Monsieur le Maire explique avoir contacté une société spécialisée dans les panneaux solaires.

Ces derniers seraient invisibles depuis l'espace public puisqu'installés sur le toit plat du centre communal.

Cette société propose des panneaux solaires produisant de l'électricité pour permettre de faire fonctionner en autonomie le chauffage et l'eau chaude.

Opération « une boîte en plus »

Monsieur Vincenti explique que l'épicerie sociale de Chantilly, qui fournit des colis aux personnes défavorisées de notre commune notamment, organise les 25 et 26 novembre 2022 une opération intitulée « une boîte en plus » qui consiste à se présenter en bout de caisse pour collecter des aliments.

Cette opération fonctionne déjà sur les communes de Lamorlaye, Gouvieux et Chantilly. Une action est également programmée au Sitis Market de Vineuil-Saint-Firmin.

A partir de cette année ils étendent leur action à Maison du Frais avec des bénévoles de Vineuil-Saint-Firmin.

Les volontaires peuvent se faire connaître auprès de Monsieur Vincenti.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.